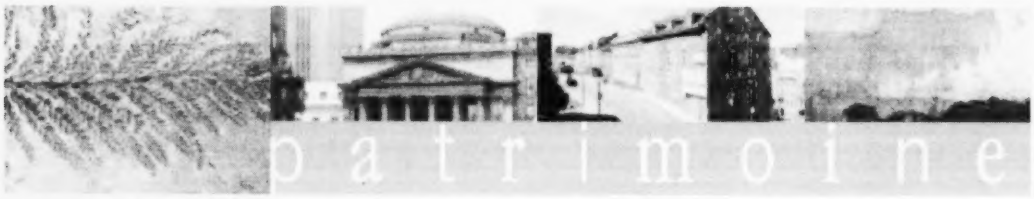

Bulletin de la Commission des biens culturels du Quebec

Louise Brunelle-Lavoie
présidente

Un rapport de gestion 2001-2002 bien étoffé !

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION publique adoptée en 2000 met l'accent sur la qualité des services aux citoyens et sur la gestion par résultats. Pour ce faire, elle exige, des organismes comme le nôtre, l'adoption d'une planification stratégique et la production d'un rapport annuel de gestion.

DES OBJECTIFS CLAIRS

Au-delà du rôle que la Loi lui demande de jouer, la Commission a profité de l'occasion qui lui était donr de se doter d'un plan stratégique pour réfléchir à sa mission profonde, à sa raison d'être. Nous nous sommes donné pour objectifs de faire progresser le connaissances, de sensibiliser les clientèles et d'enrichir la réflexion politique. De ces engagement découle celui de contribuer à une application plus rigoureuse de la Loi sur les biens culturels et de la *L sur les archives*.

Après 18 mois de travail dans ce nouveau cadre de référence, il nous est apparu intéressant de faire ur premier bilan. C'est l'objet du présent numéro de Patrimoine qui résume succinctement les recherche réalisées et les outils de diffusion produits pour rem notre mandat de conseiller.

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE
Un rapport de gestion 2001-2002 bien étoffé !
QUOI D'NEUF ?

DES AGENDAS BIEN REMPLIS

Pour ceux qui aiment les statistiques, ajoutons que notre rôle aviseur s'est concrétisé en 20 2002, par 12 recommandations concernant l'attribution d'un statut juridique, 270 avis pour travaux à réaliser sur des biens classés ou situés dans des arrondissements historiques et d des aires de protection, 93 avis pour des permis de recherche archéologique, 35 avis concernant des contributions et subventions, deux pour des protocoles d'entente et deux pc des dossiers d'archives. Quant à l'audition publique sur les mesures de sauvegarde du mont Royal, tenue en mai et dont il a été question dans le dernier numéro de Patrimoine, elle fais partie d'une démarche plus large mise en place pour répondre à une demande de la ministr d'État à la Culture et aux Communications.

Au cours de la même période, nous avons tenu deux auditions publiques (maison Notman e prison des Patriotes-au-Pied-du-Courant) et quatre auditions privées, répondant ainsi aux demandes qui nous étaient adressées conformément à notre rôle d'auditeur.

Un tel accomplissement, que je me permettrai de qualifier de remarquable, n'aurait pas été possible sans l'indéfectible collaboration de nos commissaires qui ont su, malgré des agend professionnels exigeants par ailleurs, faire preuve de grande générosité, sensibilité et intelligence pour éclairer, approfondir et enrichir les réflexions de la Commission. Je les salu bien bas et les remercie sincèrement.

Cette « performance » aura, je le crois profondément, permis à la question du patrimoine d faire des pas en avant, petits pas certes, mais mouvements dans la bonne direction, celle q l'on choisit naturellement après s'être donné le temps d'y réfléchir.

Louise Brunelle-Lavoie

La recherche et les publications récentes

À titre de conseiller auprès de la Ministre de la Culture et des Communications, la Commission est appelée à faire des recommandations sur toute question relative à la

2008-05630/ 3

QUOI D'NEUF ?

conservation des biens culturels, visée dans la Loi sur les biens culturels, et sur toute question relative à la gestion des archives publiques et privées, visée dans la *Loi sur les archives*. Pour enrichir ses connaissances et la préparer à jouer ce rôle de conseiller, la CBCQ a poursuivi et complété d'importants travaux de recherche en 2001-2002. Tous les rapports en découlant sont publiés dans notre site Internet. La version papier, publiée sous *Réflexion*, est disponible sur demande à l'adresse info@cbcq.gouv.qc.ca

Voici un bref résumé des publications 2001-2002 de la CBCQ.

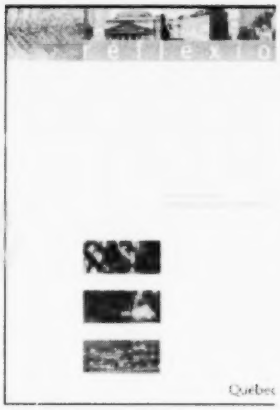

Un cadre de référence pour la gestion des arrondissements historiques

S'appuyant sur les grands principes généralement reconnus au niveau international, ce document identifie les critères d'intervention dans un arrondissement historique.

Trois objectifs ont guidé la recherche :

- Mettre à jour le concept d'arrondissement historique
- Affirmer leur valeur de territoire
- Harmoniser les pratiques de gestion au sein des neuf arrondissements historiques répartis sur le territoire québécois

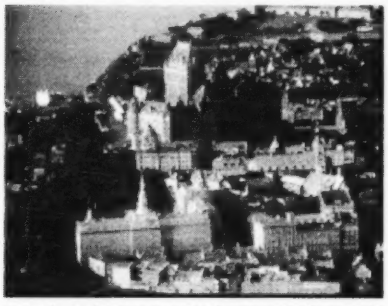
Vue aérienne de l'arrondissement historique du Vieux-Québe

Groupés autour de cinq postulats, des énoncés de principe traduisent l'état actuel des connaissances de pointe en matière de gestion de ce type de territoire classé bien culturel.

L'adaptation de ce cadre de référence aux particularités de chaque arrondissement historiqu revient maintenant aux professionnels responsables de leur gestion.

MEMBRES DE LA COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC

Louise Brunelle-Lavoie
présidente

Suzel Brunel
vice-présidente

Martin Bouffard
avocat

Michel Brassard
historien et enseignant

Jean Brown
c.a

Date de mise à jour : Jeudi 26 janvier 2006

Québec

© Gouvernement du Québec, 2006